

Calendrier

FORMATIONS VOLTA

Nous continuons à organiser ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

Toutes les provinces

BA4 : personne avertie

BA5 : personne qualifiée

VCA : formation de base

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

Toutes les provinces

RGIE appliqué aux anciennes et nouvelles installations domestiques/résidentielles

Les schémas de liaison à la terre

Dimensionnement des câbles et conducteurs pour les installations BT

Protection contre les surintensités dans les installations BT

Calcul des courants de court-circuit

Coordination et filiation des sécurités

Détection incendie selon NBN S21-100NL

Fonctionnement en îlotage - onduleur réseau interactif

Réaliser une installation électrique dans le respect de l'étanchéité à l'air du bâtiment

Bornes de rechargement : le lien manquant dans la mobilité électrique

Instructeur d'entreprise - base

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

Travail en hauteur - Échafaudage roulant

Travail en hauteur - Élévateur à nacelle

Anderlecht

Initiation à la VMC

Initiation à la ventilation mécanique

Consultez le site web pour les données les plus récentes, ou prévenez-nous si aucune des dates ni aucun des lieux ne vous conviennent.

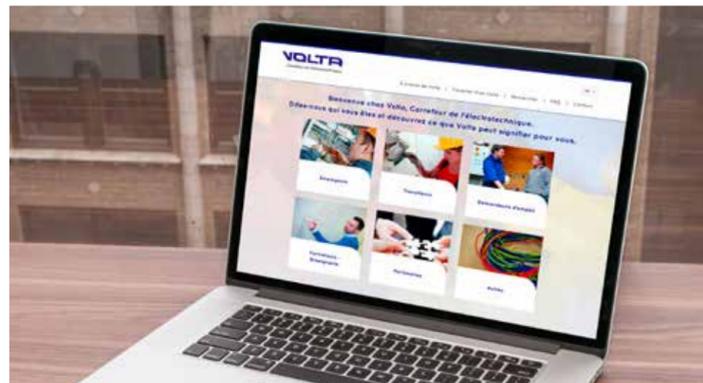
Plus d'informations et s'inscrire via www.volta-org.be ou contactez

Anne Van Ruyseveldt
anne.vanruyseveldt@volta-org.be
02 431 05 65

Un nouveau site web pour Volta

Le nouveau site Internet est en ligne depuis le 6 juin dernier. Il répond à votre souhait d'être au courant des dernières nouveautés et actus brûlantes du secteur électrotechnique. Le nouveau site web offre une meilleure vue d'ensemble et a été simplifié pour vous offrir toujours le chemin le plus court vers l'information recherchée. D'ici quelques mois, le site offrira encore plus de possibilités. Nous vous tiendrons au courant dans le prochain watt.

Bon surf sur www.volta-org.be !



Contacteur Volta

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année : fbz-fse@volta-org.be ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectoriel : pensioen.pension@volta-org.be ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement : vormeλεκ-formelec@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Pour des questions sur la technique ou la réglementation : sat@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Formelec, Tecnolec et le FSE sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.



Formelec, Tecnolec et le FSE unissent leurs forces et ensemble forment : VOLTA, carrefour de l'électrotechnique

VOLTA
Carrefour de l'électrotechnique

Tel 02 476 16 76
Fax 02 476 17 76

Avenue du Marly 15/8
1120 Bruxelles
info@volta-org.be
www.volta-org.be

3

JUIN
2017

watt

Actualités du secteur électrotechnique

Le CV Formation en cas de démission ou de licenciement

Pendant votre carrière, vous accumulez de l'expérience et vous évoluez en tant que personne. Parfois, vous voulez ou devez chercher un nouvel emploi.

Dans les deux cas, prouver l'expérience et les connaissances acquises est un plus. C'est pourquoi, Formelec a mis au point le CV Formation, un outil synoptique en ligne qui reprend l'ensemble des formations que vous avez suivies, des certificats et attestations que vous avez obtenus, des métiers et fonctions que vous avez exercés et des tâches qui vous étaient assignées.



Le savez-vous? Votre/vos employeur(s) est/sont obligé(s) quand vous quittez/perdez votre emploi de vous donner votre CV Formation en format papier. Idem pour toutes les attestations officielles de formations suivies et les certificats établis à votre nom.

Vous pourrez aussi consulter votre CV Formation ultérieurement. Vos identifiant et mot de passe restent actifs. Les formations suivies pour un autre employeur du secteur s'ajouteront au fur et à mesure à votre CV Formation existant.

Login ou mot de passe oublié? Demandez de nouveaux identifiants à info@volta-org.be.

Éditorial

Si comme moi, vous attendez l'été avec impatience, vous avez de la chance : on y sera vite! Dans ce nouveau watt, nous vous présentons les atouts spécifiques et pratiques de votre CV Formation. Nous vous dévoilons aussi les avantages des voitures électriques. Nous proposons, dans ce cadre, la formation 'bornes de rechargement'. Connaissez-vous Mypension.be? Découvrez cette plateforme en ligne dédiée à votre pension dans notre article en page 2. Et bien sûr, votre agenda bien pratique des événements à venir ne manque pas à l'appel de ce watt.

Je vous souhaite de passer un excellent été. Bonne lecture!

Peter Claeys
Directeur Volta

VOLTA
Carrefour de l'électrotechnique

technologie

formation

personnel

Votre dossier de pension personnel

Curieux/se de découvrir la date à laquelle vous pourrez partir en pension (anticipée)? Jetez vite un œil sur Mypension.be.

Mypension.be est le portail en ligne qui rassemble toute l'info sur la pension légale (le 'premier pilier') et extralégale (le '2e pilier'). Ce site s'adresse à tous : les travailleurs actifs, comme les (presque) pensionnés.

Pour y accéder, munissez-vous de votre carte d'identité électronique et de votre code PIN, ou d'un token.

L'onglet 'Ma pension légale', vous permet de :

- gérer vos coordonnées de contact et au besoin, de les modifier ;
- consulter l'aperçu complet de votre carrière ;
- savoir quand vous pourrez partir à la pension ;

- demander votre pension en ligne ;
- suivre votre demande de pension ;
- suivre votre dossier en cours.

Outre la pension légale mise en place par l'État, il existe aussi la pension extralégale (appelé aussi '2e pilier').

Dans le cadre de la CP de notre secteur d'activité (PSC 149.01), cette pension complétant votre pension légale est entièrement financée par votre employeur. Chaque année, il cotise pour vous en prenant votre prime à sa charge.

L'onglet 'Ma pension extralégale', vous permet de :

- savoir quel(s) assureur(s) ou fonds de pension gère(nt) votre pension complémentaire ;
- vérifier les montants déjà constitués auxquels vous avez droit ;

- consulter l'ensemble de vos épargnes pension.

Besoin d'aide ? Appelez le numéro gratuit **1765** ou contactez le helpdesk FSE au numéro de tél. **02/478 86 97** ou par e-mail pensioen.pension@volta-org.be.



LE TUTEUR EN ENTREPRISE

Vous avez acquis de l'expérience dans la formation, l'accompagnement et l'intégration de personnes? Vous n'avez pas le diplôme? Faites reconnaître votre savoir-faire !

Etre tuteur, c'est : transmettre un savoir, savoir-faire et savoir-être, donner le goût du métier, suivre l'évolution de l'apprenant tout au long de son parcours de formation, et l'intégrer au sein de l'équipe.

Faites-les reconnaître dans un Centre de validation des compétences et obtenez le Titre de compétence, document officiel reconnu par la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'épreuve de validation est gratuite, confidentielle et consiste en une mise en situation, jugée par des professionnels du

métier. Vous pouvez bénéficier d'un congé-éducation payé et votre entreprise peut bénéficier d'une prime, sous certaines conditions.

Plus d'infos sur www.cvdc.be à la rubrique <Métiers> <Tuteur en entreprise>.

Vert et abordable

Les véhicules électriques (VE) gagnent du terrain. Mais lesquelles conviennent aux besoins de votre parc automobile?

Autonomie (distance parcourue)

Au-delà de 400 km parcourus par jour, vu le manque de chargeurs rapides, les VE ne sont, à ce jour, pas avantageux. Par contre, pour des trajets journaliers de 30 à 80 km, cela en vaut la peine. Les constructeurs ont largement amélioré l'autonomie de leurs modèles. Fiez-vous toujours à l'autonomie réelle calculée.

Capacité de la batterie

La capacité de la batterie et son système de recharge déterminent l'autonomie en km et la vitesse de chargement. Au fil des années, les batteries des voitures électriques perdent en performance : de - 20 à 30 % après 5 ans. La plupart des modèles proposent une mise à jour des batteries ultérieure. Même en cas de remplacement complet des batteries, le coût d'utilisation d'une VE reste moins élevé.

Système de charge

Le plus facile est de recharger le véhicule à l'aide du système de recharge de **TYPE 1**. Le TYPE 1 est conçu pour fournir max. 16 A pendant un temps limité. Attention : il est probable que le dispositif de protection contre les surintensités se déclenchera en cas de rechargement de plusieurs heures. D'autres systèmes de recharge sont, dès lors, indiqués et deviendront d'ailleurs obligatoires à terme.

Pour recharger votre VE avec une prise normale, un système de **TYPE 2** dite 'Mennekes' est la solution. Un système de communication avec la station de charge est intégré au câble de rechargement.

Les systèmes de recharge - le **TYPE 3** - permettent l'utilisation de courants plus élevés en toute sécurité. Leur capacité

varie 3,7 à 22 kW pour un rechargement de 60 % plus rapide en moyenne.

Les systèmes de recharge rapides - le **TYPE 4** - rechargent une batterie à 80 % en 30 minutes. Par son coût élevé et sa haute capacité de rechargement, ce système n'est pas conçu pour un usage domestique.



Avantages

- **50 % de coûts d'exploitation en moins**
- **(Presque) pas d'émissions de CO₂ et NO_x**
- **35 % de coûts d'entretien en moins**
- **Silencieux**

Inconvénients

- **Gros investissement**
- **Borne de rechargement (actuellement) réduite**
- **Capacité de la batterie réduite au fil du temps**
- **Autonomie et vitesse (actuellement) limitée**

Prix

Le budget pour une VE est de 22.000 € à 39.000 €. Certes onéreux, mais le coût total à l'utilisation correspond à celles des voitures essence ou diesel, en fonction de 3 éléments clés : la fiscalité, le coût d'utilisation et l'entretien. La Flandre favorise l'achat d'une VE avec des primes 'zéro émission' de 3.500 € à 4.000 € pour les particuliers. L'immatriculation (DIV) et la taxe de roulage annuelle sont gratuites jusque fin 2020. Les entreprises peuvent déduire les VE à 120 %. Les frais d'entre-

tien d'une VE sont environ 35 % moins élevés.

Écologique

Les VE ne rejettent pas de CO₂. Zéro émission : un must pour diminuer le taux de CO₂ de 80 % d'ici 2050! Et tout avantage pour la santé : pas de particules fines ni d'émissions d'oxyde d'azote rejetées, au contraire des voitures au diesel.

Coût d'installation

Au total, l'installation d'une station de recharge en entreprise est abordable : l'achat et l'ins-

tallation déductibles à 120 % et consommation d'électricité déductible à 75 %. Alors... VE pour votre entreprise?

Philippe Awouters, Clean Air Lovers & Lobbyists

Plus d'info? Surfez sur

www.egear.be, www.asbe.be, www.milieuviendelijkevoertuigen.be ou www.call4cleanair.be.

Formation à la une : bornes de rechargement

Vu les objectifs écologiques européens, les véhicules électriques (VE) ont le vent en poupe...pour autant qu'on ait l'infrastructure ad hoc, étendue et efficace.

Le journal flamand De Tijd note une augmentation de 41 % d'immatriculations de véhicules électriques pendant le 1er trimestre de 2017. La volonté de préserver le climat et le faible coût de chargement de ces véhicules expliquent cet engouement.

Pour répondre à la demande croissante d'électro-installateurs désireux de connaître les dernières avancées en la matière, Volta organise dès la rentrée une nouvelle formation : bornes de rechargement.

Au programme :

- les différentes possibilités pour recharger un véhicule électrique ;
- les technologies qui se cachent derrière ces systèmes de recharge ;
- les conditions d'une installation correcte ;
- bornes de rechargement de type 3 ;
- cas concrets ;
- ...

Après cette formation, les participants auront acquis assez de connaissances pour pouvoir conseiller des clients sur les différentes options et les aider à recharger leur flotte automobile rapidement et aisément.

Plus d'info sur www.volta-org.be

